**Marché n°599/03/2025**

**Acte d’Engagement**

**Annexe 2**

**Mémoire technique**

|  |
| --- |
| **LES CANDIDATS DEVRONT OBLIGATOIREMENT RESPECTER LA TRAME**  **DU MEMOIRE TECHNIQUE DE L’ACTE D’ENGAGEMENT**  **DANS LE CAS OU DES DOCUMENTS SONT JOINTS EN REPONSE**  **VEILLEZ A RAPPELER LA REFERENCE DU DOCUMENT OU DE L’ARTICLE CORRESPONDANT**  **A DEFAUT, ILS VERRONT LEUR OFFRE REJETEE** |

# Moyens humains dédiés au marché

* 1. La désignation et les coordonnées du ou des responsable*(s)* *(un interlocuteur principal et un suppléant),* chargé de conduire et de diriger l’exécution de l’ensemble des prestations du marché,
  2. Les Moyens en personnels dédiés pour assurer la gestion du marché
* ***Gestion administrative****: Avenants, réclamations, demandes particulières et Gestion Financière : problèmes de facturation, pénalités…,*
* ***Gestion Technique****: planification des interventions et envoi des plannings, gestion des dysfonctionnements de terrain, gestion des garanties, ….*
  1. Les moyens en personnel dédiés pour assurer l’exécution des prestations du présent marché :
* Le nombre d’intervenant et précisera pour ces personnes : les formations reçues, les qualifications et l’expérience.

Les informations demandées au point 1.1 & 1.2 supra sont communiquées à titre indicatif etseront détaillées dans le fichier « 01-AE-Annexe2-Point1-MoyensHumainsDédiés.xlsx ». Seul le point le point 1.3 sera évalué au titre du sous critère : valeur technique « Moyens en personnel dédiés pour assurer l’exécution des prestations du présent marché ».

# Méthodologie d'intervention en site occupé (20%)

Cette méthodologie constitue un élément crucial pour garantir la sécurité, la gestion efficace des risques, ainsi que la minimisation des perturbations pour les occupants du site concerné. Les critères spécifiques d'évaluation incluront :

* Gestion des risques : déterminer la capacité de l’entreprise à identifier, évaluer et gérer les risques potentiels associés à l'intervention en site occupé. Les mesures préventives et correctives doivent être clairement définies. (5 %)
* Sécurité : La sécurité des occupants du site, du personnel de l'entreprise, ainsi que celle des tiers, doit être une priorité absolue. La méthodologie devra démontrer comment elle assure un environnement de travail sûr tout au long de l'intervention. (5 %)
* Minimisation des perturbations : La méthodologie devra proposer des solutions innovantes et pratiques visant à réduire au minimum les perturbations pour les occupants du site, tout en assurant la continuité des activités des étages inférieurs. (5 %)
* Expérience pertinente : L'expérience antérieure de l'entreprise dans la réalisation d'interventions en site occupé sera également prise en considération, ainsi que les références. (5 %)

|  |
| --- |
|  |

# Moyens humains et matériels dédiés au projet (15%)

Les critères spécifiques d'évaluation seront les suivants :

* Organigramme et Structuration de l'équipe : l’organigramme doit présenter de manière claire la structure de l'équipe dédiée au projet, en identifiant les rôles, les responsabilités et les relations hiérarchiques entre les membres de l'équipe. (5%)
* Adéquation des Compétences : les CV des personnes dédiées au projet doivent démontrer une expertise technique, une expérience professionnelle et des compétences pertinentes par rapport aux exigences spécifiques du projet. (5%)
* Formation et Qualifications : les qualifications, les certifications professionnelles et les formations pertinentes des membres de l'équipe seront évaluées en fonction de leur pertinence par rapport aux besoins du projet. (2,5%)
* Diversité et Inclusion : La diversité des compétences, des expériences et des perspectives au sein de l'équipe sera valorisée, favorisant ainsi une approche inclusive et innovante dans la réalisation du projet. (2,5%)

|  |
| --- |
|  |

# Fiches techniques des matériaux exigés dans le CCTP

Les critères spécifiques d'évaluation seront les suivants :

* Conformité aux Spécifications : Les fiches techniques doivent démontrer une conformité stricte aux spécifications techniques et aux exigences détaillées du projet telles qu'elles ont été énoncées dans le CCAP et le CCTP.
* Complétude : Les fiches techniques doivent couvrir de manière exhaustive tous les aspects pertinents du produit, du service ou de la solution proposée, en fournissant des détails suffisants pour éclairer la compréhension globale du projet.
* Fiabilité des Données : Les données techniques fournies doivent être fiables, vérifiables et basées sur des tests, des analyses ou des standards reconnus par l'industrie, le cas échéant.
* Compatibilité et Interopérabilité : Dans le cas de solutions intégrées ou de produits interagissant avec d'autres composants du système, la compatibilité et l'interopérabilité doivent être clairement démontrées dans les fiches techniques.
* Durabilité et Performance : Les fiches techniques doivent fournir des informations sur la durabilité, la performance attendue et la fiabilité des produits ou des solutions proposées sur le long terme.

|  |
| --- |
|  |

# Délai d’intervention (présentation sous la forme d’un diagramme de GANTT)

Une planification rigoureuse et une coordination efficace des différentes phases de l'intervention sont essentielles. L’entreprise devra présenter un calendrier clair, sous forme de Diagramme de Gant, réaliste et optimisée pour une durée d’intervention la plus courte possible, prenant en compte les contraintes spécifiques du site occupé et la période estivale.

|  |
| --- |
|  |

# Démarche environnementale et sociétale (5%)

Dans le cadre de l'évaluation des offres pour ce marché public, une attention particulière sera accordée à la démarche environnementale et sociétale de l'entreprise, à la fois par l’entreprise dans son fonctionnement général et sur le chantier. Les critères spécifiques d'évaluation incluront :

1. Engagements : La présentation claire de la politique environnementale et sociétale de l'entreprise, ainsi que de ses engagements en matière de durabilité, de responsabilité sociale et environnementale.
2. Certifications : Les certifications, labels ou reconnaissances officiels éventuels attestant de l'engagement de l'entreprise envers des pratiques durables et responsables seront pris en considération.
3. Gestion des impacts : La capacité de l'entreprise à identifier, évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociétaux de ses activités, ainsi que les mesures mises en place pour réduire ces impacts et la gestion des déchets (tri, recyclage, réemploi).
4. Évaluation des fournisseurs : L'évaluation de la politique environnementale et sociétale des fournisseurs et partenaires de l'entreprise, ainsi que les mesures prises pour encourager des pratiques responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
5. Formation et sensibilisation : Les efforts de l'entreprise pour sensibiliser et former son personnel aux enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que pour encourager une culture d'entreprise axée sur la durabilité et la responsabilité.
6. Chaque type de borne disposera de son PEP (Profil Environnemental Produit) ou d’un document équivalent qui détaillera notamment les points suivants :

* La présentation du produit, son unité fonctionnelle et sa durée de vie de référence ;
* Les matériaux constitutifs du produit ;
* La description des étapes du cycle de vie : fabrication, distribution, installation, utilisation, fin de vie ;
* Les impacts environnementaux (dont l’impact carbone) ;
* Éventuellement l’information sur les substances dangereuses selon les réglementations en vigueur (REACH, RoHS, etc.) ;
* Éventuellement le taux de recyclabilité.

1. Respect des modalités de mise en œuvre et de suivi prévue par le schéma d’organisation et de gestion des déchets *(cf. article 20.1 du CCAP).*
2. S'assurer de la traçabilité des déchets et matériaux issus du chantier, notamment grâce à l'usage de bordereaux de suivi ou de dépôt des déchets de chantier à remettre au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’œuvre, ou directement sur la plateforme TRACKDECHETS du MOA *(cf. article 21.2.2 du CCAP).*

|  |
| --- |
|  |

à , Le

La société :

Représentée par,

M. / Mme

En qualité de

*Légende :*

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Point obligatoire (Rappel : dans le cas où les renseignements ne sont pas fournis, le candidat se verra attribuer la note la plus faible, pour chaque point non renseigné).* |